

# L'étang de la Laixière à Moussey



**Objectif :** Préserver, par la maîtrise foncière, l'étang de la Laixière, pour sa biodiversité et son rôle dans la protection de la ressource en eau.

**Acquéreur :** Commune de Moussey

**Surface :** 33 ha

**Montant des acquisitions :** 200 200 euros

**Plan de financement :**

Commune de Moussey :	20%
Conseil Général de la Moselle :	30%
Agence de l'Eau :	50%

## Contexte :

### *Un site biologiquement exceptionnel*

L'étang de la Laixière est un vieil étang en digue de plus de 35 ha localisé sur le ruisseau de la Laixière affluent du Sânon. Ce site exceptionnel fait figure de réservoir biologique remarquable au sein d'un bassin versant appauvri et banalisé par les travaux hydrauliques agricoles et les impacts liés à la construction du canal de la Marne au Rhin. Il tire sa spécificité de la gestion extensive piscicole traditionnelle qui s'exerce sur ce milieu depuis des années et qui a permis le développement de ceintures d'hélophytes de superficie importante. Il abrite ainsi un patrimoine naturel très riche dont de nombreuses espèces d'oiseaux protégées au niveau national et



Vue générale de l'étang de la Laixière

européen (Busard des roseaux, Héron pourpré, etc). Le Butor étoilé était également présent sur le site. En raison de cette grande richesse, cet étang a été répertorié comme ZNIEFF, comme Espace Naturel Sensible prioritaire du Département de la Moselle et comme zone humide prioritaire au titre du SDAGE.

### Potentiellement menacé...

Du fait de la liquidation judiciaire des propriétés des usines BATA, le changement de propriétaire aurait pu entraîner un changement de pratiques et conduire à des dégradations difficilement réversibles de ce milieu. De ce fait, la commune a souhaité acquérir cet étang et le faire exploiter de manière « extensive » par une piscicultrice. Un contrat de gestion environnementale signé entre la commune propriétaire et un gestionnaire permet ainsi d'assurer la mise en œuvre d'une gestion biologique du site adaptée et pérenne sur le long terme.

### Enjeux et Objectifs :

Préserver l'étang de la Laixière menacé de dégradations par intensification potentielle des pratiques pour :

- le rôle important qu'il joue dans le cycle de l'eau (soutien des étiages)
- son intérêt écologique et biologique exceptionnel reconnu d'intérêt régional au titre de l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département et comme zone humide prioritaire au titre du SDAGE.



*Roselière*

### Modalités de l'opération :

Pour procéder à l'acquisition foncière de ce site d'une valeur de 200 200 euros TTC, la commune de Moussey s'est tournée vers l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général de Moselle. La commune a ainsi pu bénéficier des aides de l'AERM (50%) relatives au 8<sup>e</sup>

programme de l'Agence en matière de préservation et de restauration des milieux aquatiques et des zones humides ainsi qu'une participation du Département de 30 %.

### Réalisation et résultats :

La commune a acquis le site, fait réaliser un plan de gestion environnemental initial et une étude hydraulique diagnostique. Une convention de gestion environnementale a été signée entre la Commune, le gestionnaire et le Département, afin de fixer les modalités de mise en œuvre d'une gestion piscicole extensive.

### Contacts :

Agence de l'Eau Rhin Meuse  
Commune de Moussey  
Conseil Général de Moselle